

Programme de la Formation

« Qualité de la taille : fertilité et longévité des pieds de vigne »

Responsable Formation : dpernet@sovivins.com

Responsable Administratif : ajeoffre@sovivins.com

I. Objectifs de la formation (Aptitudes & Compétences)

- Être capable de prendre conscience de l'impact des choix de taille sur la quantité et la qualité de la vendange et la pérennité des souches
- Maîtriser l'adaptation de la charge à la puissance de chaque souche
- Compréhension et prise en compte des trajets de sèves et de leur importance dans le développement de la souche
- Savoir choisir les astes les plus adaptées et les bourgeons à conserver en relation avec le respect des trajets de sève et la diminution de la quantité de bois mort produit
- Savoir limiter les plaies de taille mutilantes et éviter les conditions favorisant le développement des maladies du bois
- Savoir former un jeune pied
- Mettre en relation les pratiques de recépage et la fertilité des souches
- Être capable d'adaptation au cas des pieds gelés
- Sensibilisation à la sécurité

II. Programme de formation

- Objectifs de la taille et contexte local
- Mise en évidence des situations problématiques au vignoble notamment pour ce qui concerne la qualité des trajets de sève
- Rappel des principes de taille
- Proposition d'une méthode de taille répondant aux problématiques mises en exergue :
 - ✓ Choix des astes et des cots
 - ✓ Choix des bourgeons à conserver
 - ✓ Gestion des recépages en relation avec l'épamprage
 - ✓ Formation des jeunes pieds
- Remontée d'information terrain par les stagiaires et échange autour des difficultés rencontrées
- Adaptation au cas des pieds gelés ou grêlés.
- Formatrice ou formateur SOVIVINS CONSEILS (interne pas de prestation externe)

III. Méthodes mobilisées

- L'ensemble de la formation est effectué **en présentiel sur le site du bénéficiaire**.
- Session pratique et théorique, en salle et/ou sur le terrain (**n'est PAS une « AFEST »**)
- Exposés, Cas pratiques, Démonstrations, Echanges, ROX

IV. Moyens pédagogiques utilisés et modalités d'évaluation

- Repérage sur le terrain des points demeurant à faire évoluer
- Echange sur le terrain autour des principes non ou partiellement acquis et des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de ces évolutions
- Démonstration des préconisations sur le terrain
- Corrections individuelles au cas par cas
- Exposés, Cas pratiques
- Powerpoint en couleurs projeté sur rétroprojecteur
- **Transmission d'une grille d'observations et de notation (évaluation à chaud) pour le suivi des tailleurs** au responsable technique/client, soit à chaque étape de sessions de formations terrain soit au final.

Dans le cadre d'une formation uniquement théorique en salle ou à destination de stagiaires bénéficiaires dont le client/château ne jugerait pas pertinent et souhaitable une démarche terrain, c'est un quizz pendant la présentation qui évaluera l'adéquation des compétences acquises au regards des objectifs définis.

V. Prérequis

- **Aucun prérequis** académique nécessaire ou indispensable pour bénéficier de la formation.

VI. Lieu et moyens

- La formation est effectuée dans les locaux et sur le site de l'entreprise bénéficiaire (chez le client). Le règlement intérieur à respecter est celui du client (château ou entreprise accueillant).
- La formation est réalisée en **présentiel uniquement et strictement** ; sous forme d'un parcours individualisé en une ou plusieurs étapes.

VII. Durée & conditions de déroulement

- La durée d'une formation dépend du nombre de stagiaires et du nombre de sessions de suivi nécessaires.
- Au minimum un total de 1 journée complète est effectué par contrat.
- Facultatif selon besoin/demande client : 1 journée à ½ journée de formation théorique à destination des stagiaires et des équipes techniques encadrantes (support présentation PowerPoint en salle).
- Facultatif selon besoin/demande client : 1 journée à ½ journée de formation pratique terrain en groupe
- De 0 à 5 sessions de suivi de groupe et individuel (entre 0,5 et 1 journée de 7h selon le nombre de stagiaires) selon les besoins initiaux du client.
- L'adaptation de la durée de la formation aux besoins du client étant primordiale, l'entreprise SOVIVINS CONSEILS se réserve la possibilité de faire évoluer à façon et à la carte la durée de la formation.

VIII. Tarif de la formation (*devis et convention de formation faisant foi en priorité*)

- **1256 € H.T./session de suivi (le prix pouvant varier selon différents besoins/demandes, nombre de stagiaires, dates, la convention de formation établie faisant seule foi) hors frais administratifs divers, tarification de la session initiale selon nombre de stagiaires et besoins identifiés avec le client préalablement à la signature de la convention.**

IX. Modalités d'inscription et Délai d'accès

- La demande d'informations, préalable à l'inscription, se fait par l'intermédiaire de nos contacts respectifs et/ou du site internet de www.SOVIVINS.com
- Le délai d'accès entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est fonction de la disponibilité des équipes pédagogiques.
- Le délai d'accès est estimé à un minimum d'un mois, fonction de la disponibilité des équipes pédagogiques.

X. Accessibilité & Modalités d'accueil

- Les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap sont sous la responsabilité de l'entreprise accueillante.
- Les moyens pédagogiques peuvent être adaptés aux besoins sous la responsabilité du référent handicap (nlohou@sovivins.com +33 (6) 21.83.21.92), à la demande de l'entreprise et sous réserve d'avoir l'information en amont.

Les stagiaires, sauf PSH si préalablement identifié, sont donc libres et autonomes.

De plus,

- Aucun prêt de matériel n'est effectué, les EPI sont à la charge du château accueillant.
- Aucun repas n'est pris en compte dans l'organisation, à la charge du client/château accueillant.
- Le déplacement sur les parcelles se fait en autonomie par le stagiaire lui-même.

XI. Moyens de sanction

- Aucun titre ou diplôme n'est délivré (formation hors RNCP)
- A l'issue de la formation, un certificat de réalisation faisant office d'attestation, est rédigé (modèle ministère du travail, site d'OCCAPIAT) pour les formations subventionnées, à la demande du château ou du client.

